Le Plan biodiversité, adopté en 2018, vise à accélérer la stratégie nationale de biodiversité (SNB) avec
**90 actions concrètes**

# Objectif 15

## Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

## Le contexte, les enjeux

**De nombreux dispositifs existent pour préserver la biodiversité : réglementation dans le Code de l'urbanisme prévoyant l'intégration dans le PLU des Trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et la protection des zones humides, zones Natura 2000, zones d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF), atlas communaux de biodiversité, réserves de biosphère… Nombre de ces initiatives et outils relèvent des collectivités qui voient leurs responsabilités accrues au regard des objectifs à atteindre et qui font la preuve de leur capacité à relever ces défis. C'est le pari des territoires pour la biodiversité.**

**La récente loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est venue appuyer et renforcer la mobilisation et l'action partenariale des acteurs de la biodiversité.** Cela s'est notamment traduit par la création de l'Agence française pour la biodiversité, mais également des agences régionales de la biodiversité en partenariat avec des régions volontaires (7 prévues début 2020, d'autres en préfiguration). Différents labels existent également, pour attester par exemple de la prise en compte de projets privés et des préoccupations d'entreprises et associations en matière de biodiversité. Le Plan biodiversité, adopté en 2018, vise à accélérer la Stratégie nationale de biodiversité (SNB) avec 90 actions concrètes dans différents secteurs d'activité ayant un impact sur la biodiversité. Notamment, il introduit le dispositif « Territoires engagés pour la nature » par lequel les collectivités peuvent faire reconnaître leurs actions nouvelles engagées au titre de la SNB et des Stratégies régionales pour la biodiversité (SRB).

Enfin, la place de la biodiversité dans les problématiques d'agriculture reste fondamentale, à travers notamment la montée en puissance de l'agroécologie et de l'agro foresterie, des techniques ancestrales de culture, respectueuses de l'environnement. La biodiversité d'outre-Mer fait également l'objet de programmes de protection importants, notamment sur le corail ou des espèces endémiques.

# Les repères
## pour mon organisation

### Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 15

L'activité de ma collectivité influe-t-elle négativement sur la biodiversité terrestre?

Ma collectivité montre-t-elle l'exemple sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes par ses pratiques internes? (Par exemple : Plan de gestion écologique des espaces verts, suivi des consommations d'eau et mesures permettant leur diminution, plan d'action pour l'entretien écologique des bâtiments et des matériels, sensibilisation des élus et formation des agents, etc.)

Comment contribuer à une politique de préservation de l'environnement (budget dédié, mise en place d'espaces verts au sein de mon organisation, sensibilisation à la biodiversité auprès des collaborateurs, etc.) ?

Ma collectivité dispose-t-elle d'outils de connaissance et de suivi dynamique de la biodiversité, de l'état des milieux et des trames écologiques sur l'ensemble de son territoire (inventaires, observatoires, diagnostic écologique, etc.) ? Si oui, ces outils peuvent-ils être mis à disposition des citoyens ?

Ma collectivité dispose-t-elle d'un plan d'actions dédié à la préservation et à la gestion des espaces à enjeux du territoire intégrant notamment la constitution d'une Trame verte et/ou bleue, la préservation des espaces naturels sensibles (zones humides, littoral, etc.), la lutte contre la perturbation des écosystèmes (espèces invasives, pollution lumineuse, etc.) ?

Les priorités de préservation de la biodiversité et des écosystèmes sont-elles intégrés dans les documents de planification opposables?

Est-il envisageable de nouer des partenariats avec des organismes ou des associations pour des actions de préservation et de développement de la diversité de la nature ordinaire, intégrant le développement de la nature en ville, la restauration d'espaces dégradés, la réduction des surfaces imperméabilisées, la lutte contre les espèces invasives?

Mon organisation peut-elle privilégier une approche par le biomimétisme pour penser ses actions?

# Identifier les interactions clés de l'ODD 15

**Les interactions de l'ODD 15 avec les 16 autres**

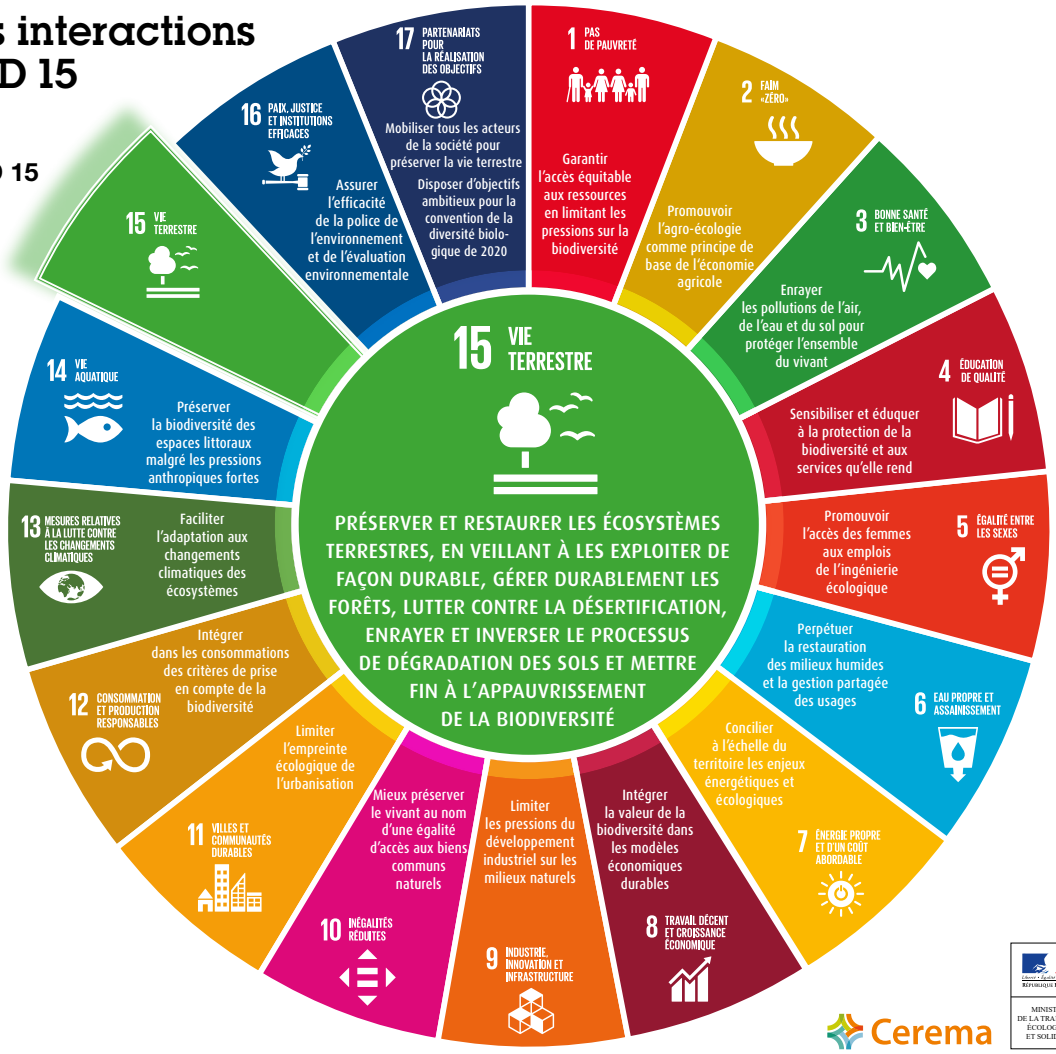


15 VIE TERRESTRE · 2 FAIM «ZÉRO»
Promouvoir l'agroécologie et l'agroforesterie comme principe de base de l'économie agricole : sols vivants, réduction des intrants et des pesticides, insectes pollinisateurs, évaluation des bénéfices sociétaux de l'agriculture

15 VIE TERRESTRE · 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Intégrer dans la consommation des critères de prise en compte de la biodiversité : labels, empreinte écologique, alimentation, gestion durable des forêts, réduction des déchets notamment des plastiques

15 VIE TERRESTRE · 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
Limiter l'empreinte écologique de l'urbanisation : fragmentation des espaces, trame verte et bleue, agriculture urbaine, densité, artificialisation des sols (vers le zéro artificialisation nette)

15 VIE TERRESTRE · 14 VIE AQUATIQUE
Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres

**Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 15 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie**

Travailler sur les interactions de l'ODD 15 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur la vie terrestre, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la vie terrestre : les actions sur la vie terrestre peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur la vie terrestre. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 15, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

## Les mots-clés de l'ODD 15

Biomimétisme
Patrimoine et Transmission aux générations futures
Alimentation
Nature
Services écosystémiques
Collectif
Cohérence
Séquence « Éviter réduire compenser »
Complexité
Équilibre
Décloisonnement
Préservation
Promotion
Trame verte
Sensibilisation
Maillage
Résilience

# Les outils
## pour décliner les cibles

### 15.1 Préserver, restaurer exploiter durablement les écosystèmes

**S'appuyer sur les outils de planification nationale** (Stratégie nationale de la biodiversité 2011-2020). L'Agence française pour la biodiversité (AFB) a pour mission d'aider dans la mise en place des plans stratégiques pour la biodiversité en s'appuyant sur les outils de planification nationale. Grâce à l'appui de l'AFB et de Agence régionale pour la biodiversité (ARB) d'Île-de-France, 67 % des communes d'Ile de France vont au-delà de la loi Labbé en passant à zéro pesticide, comprenant aussi les cimetières et les terrains de sport. Des allées de pelouse sont privilégiées par rapport à des espaces minéralisés.

Morne-à-l'Eau, commune de Guadeloupe, a développé dans le cadre de son Agenda 21 plusieurs actions en faveur de la protection des écosystèmes, notamment une réflexion sur l'aménagement et l'entretien des berges des canaux, la restauration de milieux dégradés, la préservation des mares et des sources (avaloirs naturels), un projet agricole durable, l'intégration de la Trame verte et bleue dans le PLU, etc. Toutes les actions en faveur de la biodiversité sont également considérées au prisme de leur valorisation pédagogique et à des fins économiques. Ainsi, la commune porte un projet de création d'une Cité de l'eau et de la biodiversité et l'aménagement d'un des canaux principaux de la ville, qui joue un rôle d'interface important entre le littoral et la baie du Grand Cul-de-Sac Marin, autant en termes de fonctionnement hydraulique que de découverte et de navigation. Elle a été désignée « Meilleure petite ville pour la biodiversité 2018 ».

**La Ville d'Angers a lancé son projet de « végétalisation du cœur de la ville » en 2016.** Il s'agit de mettre en place un cheminement végétal en centre-ville en réaménageant certains espaces publics. En plus de l'augmentation de leur végétalisation, les sites concernées ont vus émerger des voies plus conviviales pour les promeneurs et les deux-roues. A titre d'exemple, la Ville a réaménagé l'avenue Jeanne d'Arc en 2018 avec une équipe pluridisciplinaire (paysagistes, urbanistes, scénographes, consultants d'Agrocampus Ouest, associations locales, bureau d'études techniques, ...). L'espace a été désimperméabilisé et déminéralisé pour atteindre 70% de végétalisation, et 176 arbres ont été planté (dont 150 tilleuls et 26 fruitiers d'ornement), en plus de ceux qui ont été conservés.

### 15.2 Gestion durable et restauration des forêts

**Le Forest Stewarship Council France (FSC) a sorti un « guide d'application du référentiel de gestion forestière » décliné en principes** eux-mêmes décomposés en indicateurs. **La ville de Besançon**, à l'occasion du **renouvellement des plans de gestion** (programmer la gestion de la forêt sur une période de 20 ans) des forêts communales, a souhaité la mise en place d'une démarche participative à destination de différents acteurs en interaction avec la forêt : usagers, associations environnementales, filière bois, partenaires, élus, etc. L'objectif étant de créer une synergie autour du futur de la forêt et de définir de façon partagée les objectifs pour les 20 ans à venir. Cela consiste à mobiliser chaque acteur dans la dimension multifonctionnelle de la forêt (biodiversité, sylviculture, rôle social, etc.), tout en faisant émerger des actions novatrices au contexte spécifique des forêts, en lien avec le changement climatique et l'évaluation de la gestion. Cette forêt a été désignée Capitale de la biodiversité 2018.

## 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés

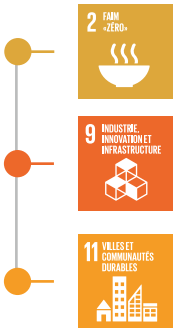


Le Plan biodiversité fixe comme objectif de parvenir à zéro artificialisation nette des sols. Il s'agit de limiter, autant que possible, l'accaparation de nouveaux espaces et, lorsque cela est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies entamées. L'enjeu est d'améliorer l'état organique des sols, érodés par l'agriculture intensive, de prévenir l'érosion, d'encourager les techniques évitant le tassement, et de restaurer les sites pollués, urbains et industriels. Cela passe par le développement de la nature en ville, la densification des zones déjà urbanisées, la rénovation des logements, l'utilisation de friches industrielles, le développement des transports collectifs plutôt que de nouvelles routes. Cet objectif peut être inscrit dans les documents d'urbanisme.

Pour la restauration des terres et des sols dégradés, les mesures compensatoires rendent service aux équilibres territoriaux. Le département des Yvelines a été le territoire pilote sur la vallée de la Seine suite à la loi de 2014 pour ensuite être reconnu en février 2015 par le ministère de l'Environnement après l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN). Le département a proposé des mesures compensatoires aux porteurs de projets. La compensation écologique consiste à assurer l'absence de perte de biodiversité, préserver et restaurer des milieux naturels équivalents à proximité des aménagements pour maintenir l'équilibre écologique des territoires. Les sites de compensation sont alors choisis selon différents critères tels que leur potentiel écologique, leur proximité aux aménagements, leur disponibilité foncière, leur place dans le schéma régional des continuités écologiques et leur conformité aux politiques existantes.

## 15.4 Assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

**Le Parc naturel régional des Pyrénées ariégoises est classé en zone Natura 2000 permettant aux professionnels, tels que les agriculteurs ou les prestataires touristiques, ou les communes de cette zone de réaliser des actions pour la préservation des richesses naturelles et de la biodiversité.** Le site Natura 2000 du Mont Valier permet donc de renforcer une gestion favorable aux habitats et aux espèces, le maintien et le développement d'un tourisme durable et la gestion de la faune sauvage. Le réseau européen Natura 2000 est un outil de préservation de la biodiversité prenant en compte ses enjeux dans les activités humaines. La démarche encourage une recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces, tout en tenant compte des préoccupations économiques et sociales. En France, ce réseau comprend 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine.

## 15.5 Réduire la dégradation du milieu naturel, protéger les espèces et la biodiversité

**La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'environnement, l'ambition étant d'empêcher le déclin de la biodiversité dans les territoires en préservant et restaurant les espaces naturels.** Les collectivités territoriales intègrent, selon les échelons, les trames vertes dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi), ou les Schémas de cohérence territoriaux (SCoT). Elles sont une partie intégrante de ces projets de territoire. La région Nouvelle-Aquitaine a identifié les enjeux nationaux sur son territoire à travers l'élaboration de son SRADDET (anciennement Schéma régional de cohérence écologique, SRCE). Sur le territoire du Pays bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, l'objectif est d'accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs plans d'urbanismes.

**15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci**

**15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande**

**15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes**

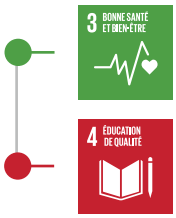


Les **Agences régionales de santé (ARS) font bénéficier aux territoires touchés par l'invasion du moustique tigre de moyens de communication, de sensibilisation et d'action face aux dangers de contamination de maladies exotiques..** En Occitanie, l'ARS, les conseils départementaux et les collectivités locales se mobilisent afin de limiter les risques de transmission de ces maladies. Il s'agit, grâce à l'appui du ministère de la Santé, de détecter la présence de ces moustiques vecteurs, de surveiller les cas de maladies (dengue, chikungunya, zika…) et de sensibiliser les personnes résidant dans les zones où ces moustiques sont présents et actifs.

**15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité**

**15.a Mobiliser des ressources financières élevées pour la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et de l'exploitation durable**

**La Caisse des Dépôts Biodiversité (filiale du Groupe Caisse des Dépôts) a lancé, il y a de cela un an, le programme Nature 2050. Ce vaste programme d'adaptation des territoires au changement climatique,** conçu en partenariat avec la ville de Saint-Etienne et la Société de Transports de l'Agglomération Stéphanoise (STAS), a pour objectif de conserver et d'accroître la biodiversité et d'adapter les territoires français aux changements climatiques. NATURE 2050 a été l'occasion d'une mobilisation importante des différents acteurs territoriaux : la Métropole, la ville de Saint-Etienne, la STAS  mais aussi des entreprises locales : Eiffage énergie infrastructures Loire Auvergne, GRDF, EDF, Favier Traiteur, Greenyellow, La carpe Stéphanoise, Véolia Eau, Compagnie Générale des eaux. En parallèle, Saint-Etienne Métropole a engagé son Plan Désherbage Communautaire (PDC), en conformité à la loi Labbé de 2017 en proposant des modes de gestion visant à préserver l'environnement. L'agence française pour la biodiversité  renouvelle son soutien aux Atlas de la biodiversité communale, événement ayant réuni 896 communes fin 2018 et qui a permis la naissance d'une centaine de projets.

**Dès sa création, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a relancé le soutien aux Atlas de la biodiversité communale.** On dénombrait fin 2018, au travers d'une centaine de projets, 896 communes concernées. (cette dernière phrase est en maigre).

**L'AFB a aussi développé un programme de soutien spécifique aux Outre-mer, avec un appel à projets doté de 6 M€ sur la période 2018-2019.** Une centaine de projets ont été retenus et sont en cours de déploiement dans l'ensemble des Outre-mer français, portés par des acteurs privés ou publics, des associations, des collectivités.

**15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion**

**Pour reconstruire les forêts du Nord-Pas-de-Calais, l'ONF a lancé une campagne de mécénat participatif.** À l'occasion de la réouverture des forêts domaniales du Nord-Pas-de-Calais, l'ONF a lancé en 2017 sa campagne de plantation et de mécénat participatif afin de réunir 5 000 plants et 5 000 euros pour lancer la reconstitution de 10 hectares en forêt d'Hardelot. Après 10 mois de travaux de sécurisation, l'Office nationale des forêts a ouvert de nouveau au public 4 forêts domaniales du Nord-Pas-de- Calais : Boulogne, Vimy, Hardelot, Nieppe. Par cette campagne, l'ONF a invité les mécènes à protéger ce patrimoine naturel et refuge de biodiversité que sont les forêts.

**15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées**

# Initiatives des territoires : les partenariats

## État / Collectivités / Entreprises

### SNCF, CDC, Suez environnement, Vinci Autoroute, région Centre-Val de Loire, le ministère de la Culture et de la Communication s'associent pour le Festival international des jardins

Les nombreux partenaires réunis pour cette 26e édition du festival contribuent à promouvoir la jeune création architecturale et paysagère. Organisé chaque année, cet événement constitue, à travers des expositions et concours de projets liés aux jardins, un véritable laboratoire de la création de l'innovation paysagère, qui contribue à redynamiser l'art des jardins. Il permet de sensibiliser le grand public à la profession, aux nouveaux matériaux ou encore aux approches artistiques novatrices.

## Collectivités / Entreprises / Établissements publics

### ADEME, Biotope, Oseo, région Languedoc-Roussillon oeuvrent pour concilier l'énergie éolienne et la protection des chauves-souris

Le programme recherche Chirotech© a été développé par Biotope, en partenariat avec Oseo, l'ADEME, l'ex-régionLanguedoc-Roussillon et de nombreux développeurs éoliens. Chirotech© permet d'optimiser l'intégration des éoliennes tout en limitant leur impact sur la biodiversité. Ce système est développé à partir de la modélisation du comportement des chiroptères, pour commander des arrêts machines lorsque surviennent des périodes de forte activité des chiroptères. Il garantit une forte réduction de la mortalité des chauves-souris, tout en induisant de faibles pertes de production électrique. Il est désormais en phase d'industrialisation et de commercialisation et équipe aujourd'hui de nombreux parcs éoliens en France et à l'étranger.

## Entreprises / Collectivités

### La Communauté de communes du Val de Drôme pour une « biovallée »

La Communauté de communes du Val de Drôme Biovallée regroupe 30 communes de 4 bassins de vie (la Confluence, la vallée de la Drôme, la Gervanne-Sye et le Haut-Roublon), et couvre une superficie de 600 km, soit 30 000 habitants. Biovallée se veut un territoire pilote du développement durable, avec une intégration de l'agriculture dans l'ensemble des projets, une volonté politique d'associer la recherche au développement et de soutenir les projets dits alternatifs.
Cette dynamique locale résulte d'un historique de 40 ans d'un travail transversal et de long terme avec l'ensemble des acteurs d'un territoire : synergie entre producteurs, consommateurs, entreprises, coopératives locales, structures d'accompagnement et élus locaux.

## Collectivités / Privé

### Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la réduction et la compensation des impacts

Depuis de nombreuses années déjà, le département des Yvelines s'est engagé dans la création d'un dispositif « clé en main » de compensation écologique. Une fois la loi Biodiversité adoptée le 8 août 2016, les Yvelines ont été rejointes par le département des Hauts-de-Seine, la communauté urbaine GPS&O, l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval (EPAMSA), l'entreprise Lafarge – Vallée de Seine et l'Association des naturalistes. Ces organisations se sont regroupées dans un Groupement d'intérêt public (GIP) qui poursuit et développe cette action dans les territoires. Le site de Montesson sur 6 hectares a bénéficié d'une restauration écologique permettant de mener à bien un travail de réinsertion professionelle.

# Focus sur
## Une action internationale

**Partenariat entre la ville de Rennes et la municipalité de Santa Fe autour de partages d'expériences pour des projets de réserve naturelle urbaine**

La municipalité de Santa Fe, en Argentine, met en place un projet de Réserve naturelle urbaine (RNU) afin de réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales. Ce projet, soutenu financièrement par le « Fonds français pour l'environnement mondial » (FFEM), prévoit la réalisation d'ateliers d'échanges et de transferts de savoir-faire avec des villes en France.
De son côté, la ville de Rennes met en œuvre un projet de parc naturel urbain de 29 hectares, sur le site des Prairies Saint Martin (PSM), au cœur de la ville.
Ce projet passe par l'échange de bonnes pratiques dans l'élaboration des projets d'aménagement urbain entre la ville de Rennes et la municipalité de Santa Fe qui permet la valorisation de l'expertise locale et des politiques publiques initiées par les collectivités. En outre, cet échange permet aux acteurs locaux, dont les universités, tant à Rennes qu'à Santa Fe, de découvrir de nouvelles techniques et d'améliorer leurs pratiques en matière d'aménagement, et surtout de communication.
Les axes d'échanges s'articulent autour de :

- La gestion du risque inondation ;
- La préservation de parcs ou réserves naturel(le)s en milieu urbain ;
- Les modalités concrètes de gestion de zones humides ;
- Les méthodes de concertation avec les habitants ;
- Les stratégies de communication déployées autour des projets.

# Ressources
## pour aller plus loin

### Les acteurs spécialisés

- AFIE (Association française interprofessionnelle des écologues)
- Biovallée
- Comité français de l'UICN
- FSC France (Conseil de soutien de la forêt)
- Humanité et biodiversité
- FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique) PEFC (*Pan european forest certification*)
- Biotope
- Agence française de la biodiversité
- Agence régionale de la biodiversité
- Plante et cité
- Association des ingénieurs territoriaux de France
- FNCAUE (Fédération nationale des CAUE)
- CNFPT – INSET de Montpellier
- Le Réseau RARE des agences régionales de l'environnement
- CEREMA
- Hortis
- UNCPIE (Union nationale des CPIE)
- FCEN (Fédération des conservatoires d'espaces naturels)
- FNE (Fédération France nature environnement)
- Conservatoire du littoral
- Réserves naturelles de France
- LPO
- ONF
- Fédération des parcs naturels régionaux
- Parcs nationaux
- Conservatoires botaniques nationaux

### Les sources

- **UICN, « Biodiversité & collectivités, Panorama de l'implication des collectivités territoriales pour la préservation de la biodiversité en France métropolitaine » :** http://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN_Biodiversite_Collectivite.pdf
- **UICN, « Collectivités & biodiversité : vers des initiatives innovantes » :** http://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/06/cb.initiates-innovantes-uicn.pdf
- **Présentation du Plan pour la biodiversité, ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) :** https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/actualites/plan_biodiversite_2018/2018.07.04_DP_Presentation_PlanBiodiversite.pdf
- **« L'État et les régions font, ensemble, le pari des territoires pour la biodiversité », ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)** https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/letat-et-regions-font-ensemble-pari-des-territoires-biodiversite
- **FNAB : Réseau Eau, bio et territoires** http://www.eauetbio.org/
- **AFB :** http://www.afbiodiversite.fr
- **Les ARB :** http://www.agir-region-biodiversite.fr
- **Capitale française de la biodiversité :** http://www.capitale-biodiversite.fr